



Siège Social  
Pôle Sportif

7 Rue André Citroën  
31130 – BALMA  
Contacts 0561 488 337

Pôle Administratif

47 ter, rue de l'Ancienne Porte  
Neuve - 11100 – NARBONNE  
Contacts 0468 753 104

[ligue@badocc.org](mailto:ligue@badocc.org)

<http://www.badocc.org/>

Association déclarée  
Régie par la loi  
Du 1<sup>er</sup> Juillet 1901.  
Affiliée à la FFbAD

SIREN 413 462 854  
Code A.P.E 9312 Z



# Bureau Téléphonique 1/18-19

## Compte-rendu

Réunion du Samedi 13 novembre 2018

### Membres du Bureau

**Présents** : Jean-François ANINAT, Élyane CANAL, Cécilia GRESSENT, Gary MARNAY

**Excusés** : Florent CHAYET, Christophe FAULMANN, Janick KNAEBEL, Fayza ZIOUECHE

---

**Votants présents : 4/8 administrateurs**

### Ordre du jour

- 0- APPROBATION DU CR** du BP 1 – 15 septembre 2018
- 1- COMMUNICATION du PRESIDENT**
  - 1.1 Informations diverses
- 2- POINTS SOUMIS AU VOTE DU BUREAU**
  - 2.1 Secteur financier
    - 2.1.1 Convention Pôle Espoirs Talence-Ligue Occitanie
- 3- POINT D'AVANCEE sur les dossiers en cours**
  - 3.1 Secteur Administratif
  - 3.2 Secteur Financier
  - 3.3 Secteur Sportif
  - 3.4 Secteur Développement
- 4- QUESTIONS DIVERSES**

## 0- Approbation du CR du BP 1 – 15 septembre 2018

Aucune modification n'est demandée.

### **VOTE 1 // Le CR est adopté à l'unanimité**

---

#### 1- COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

En l'absence du Président, retenu pour raison professionnelle, il est fait lecture d'un mail adressé à l'ensemble des membres du bureau.

#### 2- POINTS SOUMIS AU VOTE DU BUREAU

##### 2.1 Secteur financier

##### 2.1.1 Convention Pôle Espoirs Talence-Ligue Occitanie

Dans le cadre de la signature de la nouvelle convention entre la Ligue Occitanie et le Pôle Espoir de Talence, la Trésorière générale attire l'attention des membres du Bureau sur la mention suivante : « En outre, la ligue utilisatrice se porte caution du non-paiement de la famille »

L'ensemble des membres présents trouve cette clause abusive et émettent un avis défavorable à la signature telle quelle de la convention. Le Président de la Ligue entrera en contact avec son homologue de Nouvelle Aquitaine pour trouver une solution acceptable par les deux parties.

L'approbation de la convention est reportée à un prochain bureau de la ligue.

#### 3- POINTS D'AVANCÉE sur les dossiers en cours

##### 3.1 Secteur Administratif

##### Difficultés d'organisation des réunions statutaires

Le Secrétaire Général attire l'attention des membres du bureau sur la nécessité de répondre en temps et en heure aux différentes sollicitations du service administratif pour l'organisation des réunions (présence, ordre du jour, réservations, etc.).

Le Secrétaire Général insiste sur l'importance d'établir une note de présentation lorsqu'un vote est à effectuer afin d'avoir un temps de réflexion suffisant pour la prise de décision.

##### Comité 32/65

Le Secrétaire Général informe de l'envoi de l'extrait du dernier Conseil d'Administration concernant la demande de création d'un comité 32-65 au Secrétariat Général de la Fédération. Ce dossier sera à l'ordre du jour du Bureau fédéral de décembre, puis du CA de janvier.

##### Prévoyance salariés

Conformément à la décision du dernier Bureau, un courrier de résiliation a été adressé à Humanis prévoyance. L'adhésion est en cours chez Chorum.

##### Accueil téléphonique Narbonne

L'accueil téléphonique sur le Pôle de Narbonne est fermé en matinée depuis quelques semaines. Le message du répondeur renvoie vers un rappel l'après-midi ou l'envoi d'un mail.

Le premier bilan est positif. Cet aménagement amène confort et efficacité dans le traitement des dossiers, la réflexion n'étant plus interrompue par les nombreux appels téléphoniques.

##### RH, formation salariés :

Valérie COURTOIS participera à une réunion d'information proposée par Uniformation sur la nouvelle loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui prévoit de fortes évolutions aussi bien pour les salariés que pour les employeurs.

Manuel DUBRULLE va débiter la formation professionnelle « Actions types » par Formabad. Cette formation comporte 3 modules, de novembre à Janvier, et est prise en charge par l'OPCA.

### **3.2 Secteur Financier**

#### **Subvention Conseil Régional**

La Trésorière Générale informe du versement par la Région de la subvention 2018 d'un montant de 26 000 euros (15 000 € pour les Jeunes et Haut Niveau, 10 000 € pour la formation et 1 000 € pour du matériel). La date limite du dépôt de la demande de subvention 2019 est fixée au 31 décembre.

#### **Stagiaire Comptabilité**

Le Service financier est en cours de recrutement d'un stagiaire, pour une durée d'un mois, la mission principale sera la saisie comptable des écritures.

#### **Comptabilité Analytique**

La Trésorière Générale demande à l'ensemble des responsables de bien vouloir contrôler les grands livres de leur secteur afin de constater d'éventuelles anomalies dans la répartition des dépenses et des recettes. L'établissement du réalisé de l'exercice et du budget prévisionnel en sera grandement facilité.

### **3.3 Secteur Sportif**

#### **Commission de Ligue des Officiels Techniques**

L'ensemble des désignations pour les compétitions régionales a été effectué et adressé aux personnes concernées.

#### **Label Régional**

La responsable de la Commission Jeunes et Haut Niveau informe de l'appel à candidature pour l'attribution du Label Régional, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 novembre.

#### **Trophée Régional Jeunes**

La responsable de la Commission informe les membres du Bureau des retours positifs sur la nouvelle formule des TRJ. Un bilan sera fait après le TRJ n°2 en vue d'apporter d'éventuelles améliorations.

### **3.4 Secteur Développement**

*Point retiré de l'ordre du jour*

## **4- QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été soumise au bureau.

L'ordre du jour est épuisé, le président lève la séance à 19H40.

Christophe FAULMANN  
Président



Jean-François ANINAT  
Secrétaire Général

